

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 03 août 2020 à 20h sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Josef Mathis,
Monsieur Léo-Paul Côté,
Monsieur Martin Blanchette.

Monsieur Raymond Dumont,
Madame Céleste Simard,
Madame Myriam Bourgault

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Belisle fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2020-08-93 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés.

ADOPTÉE

2020-08-94 ADOPTION DES ITEMS AJOUTÉS

- 6.7 Contrat de location politique concernant les mesures sanitaires
- 8.1 Fosse septique obligatoire
- 10.4 Dalle de patio
- 14.1 Parc avion brisée
- 14.2 Drôme
- 15.1 Point de chute

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les items ajoutés.

ADOPTÉE

2020-08-95 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Sur proposition de Madame Myriam Bourgault, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2020-08-96 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes énumérés sur la liste Co.07.2020 pour valoir comme ci au-long reproduite et formant un total de 22 331.73 \$ soient approuvés et payés.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Mois : Juin Permis numéros : Aucun

ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

2020-08-97 SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA SPA MAURICIE

Sur proposition de Monsieur Josef Mathis, il est résolu à l'unanimité des membres présents de signer l'entente avec la SPA Mauricie.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Martin Blanchette, il sera présenté une modification au règlement modifiant le règlement général harmonisé.

2020-08-98 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #RM 2019 AFIN D'ABROGER LE CHAPITRE VII PORTANT SUR LES ANIMAUX

CONSIDÉRANT QUE le Règlement général harmonisé de la municipalité de Lemieux est entré en vigueur le 10 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement général harmonisé porte le titre de Règlement général harmonisé numéro RM 2019 » pour l'ensemble des douze municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement prévoit qu'une municipalité, avant de modifier le présent règlement, devra obtenir le consensus de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bécancour, et ce, pour assurer la poursuite de l'objectif d'harmonisation visé par ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* est en vigueur depuis le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le décret 1162-2019 du gouvernement provincial accorde de nouveaux pouvoirs aux administrations municipales;

CONSIDÉRANT QUE les directions générales ou les personnes responsables de l'application du chapitre sur les animaux ont participé à plusieurs rencontres de travail en lien avec leurs nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont confirmé la signature d'une entente de service avec la SPA Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE la SPA Mauricie a proposé aux municipalités l'adoption d'un règlement uniforme applicable à l'ensemble des municipalités membres de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le chapitre VII ne sera plus applicable pour les municipalités ayant une entente avec la SPA Mauricie;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Monsieur Martin Blanchette lors de la séance du 3 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à tous les membres présents lors de la séance du conseil du 3 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été envoyée le 23 juillet 2020 à tous les membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Léo-Paul Côté

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent règlement portant le titre « **Règlement modifiant le règlement général harmonisé # RM 2019 afin d'abroger le chapitre VII portant sur les animaux** » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le chapitre VII intitulé « LES ANIMAUX » est modifié par l'abrogation des articles 146 à 163.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2020-08-99 DEMANDE D'APPUI PAR LA COUR MUNICIPALE DE NICOLET

ATTENDU que le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à la Ville de Nicolet contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales*;

ATTENDU que l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la ville de Nicolet intervenue entre le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de Nicolet concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP

pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes;

ATTENDU qu'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales;

ATTENDU que ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec;

ATTENDU que le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusé de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes;

ATTENDU que la cour municipale commune de la ville de Nicolet doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience;

ATTENDU que les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès;

ATTENDU que pour ce faire, la Ville de Nicolet doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire;

ATTENDU que la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales;

ATTENDU que les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales;

ATTENDU qu'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée;

ATTENDU que le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales;

ATTENDU que plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que ce conseil prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de:

- revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales;

- soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celles-ci puissent acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées;
- accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ministre de la Justice du Québec, madame Sonia LeBel, au député de la circonscription Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel, à la Sûreté du Québec, à l'Union des Municipalités du Québec et à la Table des MRC du Centre-du-Québec, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-08-100 DÉCHIQUETAGE DES DOCUMENTS

Sur proposition de Monsieur Raymond Dumont, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le déchetage des papiers administratifs plus de 10 ans, sera fait par l'adjointe administrative Madame Émilie Allard.

ADOPTÉE

2020-08-101 ÉTAT FINANCIER 2019

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019

Mme Caroline Simoneau, directrice générale, dépose le rapport financier

RAPPORT FINANCIER

**ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	\$ 2018	\$ 2019
Revenus		
Taxes	368 358	390 658
Autres revenus de sources locales	41 390	44 194
Transferts	176 233	176 415
	585 981	611 267
Dépenses de fonctionnement		
Administration générale	154 748	157 825
Sécurité publique	76 488	78 688
Transport	124 041	165 389
Hygiène du milieu	44 427	42 797
Aménagement, urbanisme et développement	22 992	11 831
Loisirs et culture	12 065	13 879
Frais de financement	12 069	9 442
<u>Amortissement</u>	98 160	105 057
	544 990	584 908
Excédent (Déficit) de l'exercice	(40 991)	(26 359)
Conciliation à des fins fiscales		
Amortissement	98 160	105 057
Remboursement de la dette à long terme	(62 600)	(64 581)
Transfert à l'état des activités d'investissement	(13 380)	(54 217)
Surplus accumulé	22 180	(13 741)
Excédent (déficit) de l'exercice	63 171	12 618

**ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	\$ 2018	\$ 2019
Revenus des activités d'investissement		
Revenus Transferts	53 454	473 290
Autres transfert		
	53 454	473 290
<hr/>		
Dépenses d'immobilisations		
Administration générale- Ameublement	468	
Sécurité publique	919	
Transport		
Loisirs et culture	389 755	204 118
	391 142	204 118
Déficit de l'exercice	(337 688)	269 172
Autres activités		
Activités de fonctionnement	13 380	54 217
Surplus accumulé non affecté	919	
	14 299	54 217
Excédent de l'exercice	(323 389)	323 389

ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ

	\$ 2018	\$ 2019
Surplus accumulé		
Non affecté - Solde au début	38 184	100 436
Affectation aux activités d'investissement	(919)	
Affectation aux activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	63 171	12 618
	100 436	113 054

BILAN

	\$ 2018	\$ 2019
Actifs financiers		
Encaisse		55 357
Débiteurs (note 3)	178 484	502 699
	178 484	558 056
Actifs non financiers		
Autres actifs		4 988
Immobilisations corporelles (note 4)	2 576 411	2 675 472
	2 576 411	2 680 460
	2 754 895	3 238 516

Passifs

Découvert bancaire	2 102	
Emprunts temporaires (note 5)	387 500	430 000
Créditeurs (note 6)	9 625	6 934
Revenus reportés	3 109	15 110
Surplus accumulé	349 507	283 771
	<hr/>	
	751 843	735 815

Excédent accumulé

	\$	\$
	<hr/>	
Surplus accumulé	100 436	113 054
Réserves financières et fonds réservés	(323 389)	
Investissement dans les éléments d'actif à long terme (note 8)	2 226 005	2 389 647
	<hr/>	
	2 003 052	2 502 701
	<hr/>	
	<u>2 754 895</u>	<u>3 238 516</u>

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 tel que préparé par Serge Leblanc Ca inc.

ADOPTÉE

2020-08-102 CONTRAT DE LOCATION

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'ajouter deux mesures sanitaires soit le locataire s'engage à respecter les mesures sanitaires qui seront imposées par le gouvernement le jour de l'évènement, s'il y a lieu ainsi que le locataire doit porter et s'assurer que toute personne ayant accès au lieux loués et à ses dépendances porte un couvre-visage, soit un masque ou un tissu bien ajusté qui couvre le nez et la bouche. Le locataire doit interdire d'admettre ou tolérer dans les lieux loués et ses dépendances une personne qui ne porte pas un couvre-visage.

ADOPTÉE

URBANISME :**2020-08-96 COMPTE RENDU MADAME CAROLLE SALVAIL INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-04-62 pour l'engagement de Madame Carolle Salvail comme inspecteur en bâtiment lors de la séance d'ajournement du conseil le 20 avril dernier;

CONSIDÉRANT que Madame Salvail est en probation un an;

CONSIDÉRANT que Madame Salvail en sa capacité d'inspecteur en bâtiment n'a pas répondu de façon satisfaisante à ses obligations d'émettre des permis et de répondre aux exigences;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Josef Mathis, il est unanimement résolu à l'unanimité des membres présents de décider qu'un terme soit mis au contrat de travail de Madame Carolle Salvail comme inspecteur en bâtiment à compter du mois d'août 2020

ADOPTÉE

2020-08-102 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ JEAN-LOUIS BELISLE

CONSIDÉRANT que la demande vise à séparer la résidence des terres agricoles du lot 37-P.

CONSIDÉRANT que la demande d'exclusion de la Ferme Blandford SENC soit transmise à la Commission de Protection du Territoires Agricole du Québec;

QUE le conseil de Lemieux avise la Commission qu'il n'a aucune objection à la demande.

Sur proposition de Monsieur Raymond Dumont, il est résolu à l'unanimité des membres présents de donner leur appui.

ADOPTÉE

2020-08-106 DEMANDE D'ADHÉSION AU SERVICE D'INSPECTION EN BÂTIMENT DE LA MRC BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-04-62 pour l'engagement de Madame Carolle Salvail comme inspecteur en bâtiment lors de la séance d'ajournement du conseil le 20 avril dernier;

CONSIDÉRANT que Madame Salvail est en probation pour un an;

CONSIDÉRANT que Madame Salvail en sa capacité d'inspecteur en bâtiment n'a pas répondu de façon satisfaisante à ses obligations d'émettre des permis et de répondre aux exigences;

POUR CES MOTIFS , sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents de faire la demande d'adhésion au service d'inspecteur de la MRC Bécancour.

ADOPTÉE

VOIRIE :

2020-08-107 PROGRAMME D'AIDE VOIRIE LOCALE REDDITION DE COMPTE 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Lemieux a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Josef Mathis, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lemieux approuve les dépenses d'un montant de 8 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2020-08-108 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

Sur proposition de Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la ou les chemins pour un montant subventionné de 140 171 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

ÉDIFICE ET ÉQUIPEMENT :

2020-08-109 OUVERTURE DES SOUMISSIONS DÉNEIGEMENT COUR DE LA MUNICIPALITÉ, COUR DE LA CASERNE ET COUR DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par la municipalité de Lemieux pour le déneigement des cours de la municipalité, de la caserne et de l'église;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions obtenues:

- 1- Ferme des mil Bromes..... 5 550\$
- 2- Claude Côté 4 800\$

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de la Ferme des Mil Bromes pour un montant de 5 550\$

ADOPTÉE

2020-08-110 ACHAT D'UNE POMPE SUBMERSIBLE POUR LA CAVE

Sur proposition de Monsieur Josef Mathis, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'achat d'une pompe submersible pour la cave.

ADOPTÉE

2020-08-111 CHEMINÉE DE L'ÉGLISE

Sur proposition de Monsieur Raymond Dumont, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter d'engager un briqueteur pour la réparation de la cheminée ainsi que la location d'une nacelle.

ADOPTÉE

TÂCHES DES ÉLUS ET AUTRES

MRC ET AUTRES

MONSIEUR Le Maire a participé à la dernière réunion de la MRC tenue le 8 juillet 2020.

Il y fut question :

- RÉGLEMENT NO.396 modifiant le règlement no. 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser certains usages agricoles à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde;
- autorisation pour procéder à une demande de soumission et pour adjuger le contrat pour la réalisation de la phase III du projet « identification et promotion des produits régionaux »;
- programme PAD – engagement de M. Jean François Nogues.
-

RÉGIE DES DÉCHET : RIEN À SIGNALER

INCENDIE : RIEN À SIGNALER

LOISIRS : RIEN À SIGNALER

BIBLIOTHÈQUE :

2020-08-112 POINT DE CHUTE

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications, dans son Plan de relance économique du milieu culturel, prévoit la mesure suivante dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations : *Soutenir les projets immobiliers et d'acquisitions de matériel de moindre envergure des organismes culturels qui ont besoin d'adapter leurs espaces rapidement;*

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une chute à livres est un service qui augmenterait l'accessibilité à la bibliothèque en permettant aux usagers de retourner leurs documents en tout temps;

CONSIDÉRANT qu'en période de pandémie, l'utilisation d'une chute à livres facilite la mise en quarantaine des documents retournés en limitant les manipulations et permet aux usagers d'effectuer leurs retours sans entrer dans la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO CQLM offre de déposer une demande au nom des municipalités intéressées et que, de cette façon, 70 % des dépenses seraient admissibles à la subvention;

Sur proposition de Monsieur Josef Mathis, il est résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le Réseau BIBLIO CQLM pour effectuer une demande de subvention en immobilisation auprès du ministère de la Culture et des Communications et d'en faire la gestion et la reddition de comptes, dans le cas où la demande est acceptée;

De défrayer 30 % des coûts liés à l'achat et à la livraison de la chute à livres;

De défrayer 5 % en frais de gestion;

De prendre en charge la réception et l'installation de la chute à livres lors de sa livraison;

De conserver la chute à livres en fonction au moins 5 ans.

ADOPTÉE

2020-08-113 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever la session à 21h58.

ADOPTÉE

Jean-Louis Belisle, maire

Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

